

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE20

présenté par
Mme Petel

ARTICLE 10

Au premier alinéa, substituer à la référence :

« 521-4 »,

la référence

« 521-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.